



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
4 janvier 2013
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 octobre 2012, à 10 heures

Président : M. Messone (Gabon)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Université pour la paix

Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-55226X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 49 de l'ordre du jour : Université pour la paix
(A/67/272; A/C.4/67/L.6)

1. **M. Maresca** (Recteur de l'Université pour la paix) déclare que l'éducation, l'une des forces les plus puissantes au monde, doit aussi être une force positive, rehaussant les valeurs partagées de tous les peuples et permettant d'avancer vers l'objectif d'une planète véritablement pacifique. Telle a été l'intention de l'Assemblée générale en 1980, lorsqu'elle a créé l'Université pour la paix sur l'insistance du Costa Rica.
2. L'Université s'emploie à concrétiser cette intention par l'innovation, la sensibilisation et la mise en place d'un ensemble de programmes, notamment un nouveau programme de maîtrise en ligne. Elle élargit la portée de son enseignement, crée un nombre croissant de centres de l'Université pour la paix capables d'atteindre les populations dans leurs régions et contribue au renforcement des capacités avec les universités partenaires qui souhaitent mettre en place des programmes d'études sur la paix. En un mot, l'Université pour la paix est devenue une institution dynamique et avant-gardiste, un modèle pour les établissements d'éducation à travers le monde.
3. Toutefois, l'Université a besoin d'aide. Chaque année, elle a du mal à équilibrer son budget, et elle ne dispose d'aucune source régulière de revenu. Le rapport du Secrétaire général (A/67/272) recense les mesures que les États Membres pourraient prendre pour aider l'Université, que ce soit financièrement avec des dons quel qu'en soit le montant, ou politiquement en signant la Charte de l'Université, ce qui serait une manifestation de l'attachement à la paix.
4. Son mandat de recteur touche à sa fin, après plus de cinq ans. Il espère que tous les États Membres soutiendront sans réserve le nouveau recteur et cette institution extraordinaire qu'est l'Université pour la paix, qui œuvre dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale de la paix mondiale.

Projet de résolution A/C.4/67/L.6 : Université pour la paix

5. **M. Ulibarri** (Costa Rica) présente le projet de résolution au nom des coauteurs, auxquels se sont joints le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la

Fédération de Russie et le Togo. Il fait le point des nouveaux progrès enregistrés par l'Université pour la paix au cours de la période 2010-2012, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Secrétaire général. Les coauteurs espèrent que la résolution sera adoptée par voie de consensus.

6. Intervenant en tant que représentant du Costa Rica, il déclare que l'Université pour la paix a contribué à la paix par un enseignement interdisciplinaire, la recherche, la formation et l'échange des savoirs sur la paix. Le Costa Rica estime que c'est un honneur d'être le pays hôte de l'institution fondée par l'ancien président costaricain Carazo Odio. À ce titre, le Costa Rica a l'agréable devoir de coopérer activement à son développement institutionnel et académique.

7. En dépit des difficiles conditions financières actuelles, l'Université pour la paix a sensiblement élargi, au cours des trois dernières années, son empreinte académique et sa contribution à la paix et la compréhension dans le monde. Il présente certains des nouveaux cours offerts par l'Université, notamment le tout dernier programme de doctorat d'études sur la paix et le conflit, et d'autres programmes offerts par l'intermédiaire de ses filiales dans tous les continents ainsi que des cours en espagnol. La coopération entre le système des Nations Unies et l'Université pourrait être renforcée et l'Université pourrait contribuer à former le personnel participant aux opérations de maintien de la paix et au règlement pacifique des différends.

8. Le Costa Rica remercie la communauté internationale pour l'aide qu'elle a apportée à ce jour à l'Université, et exhorte les États Membres à signer l'Accord international portant création de l'Université pour la paix et à contribuer à ses programmes et à son budget.

9. **M. Vidal** (Uruguay) dit qu'il salue l'appui que le Costa Rica ne cesse de fournir à l'Université, ce qui permet à celle-ci de réaliser ses nobles objectifs pour lesquels elle a été fondée. L'éducation est un outil indispensable de paix et l'action des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, de médiation, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et dans d'autres connexes, ne serait pas complète sans une institution comme l'Université pour la paix, dont le siège est situé dans un pays en développement et qui accueille des étudiants du monde entier.

10. Conformément aux principes fondamentaux de sa politique étrangère en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de la tolérance et de la liberté, l'Uruguay a été parmi les premiers à soutenir cette institution et l'ancien président uruguayen Sanguinetti est actuellement membre de l'administration de l'Université.

11. L'Université pour la paix est actuellement en proie à des difficultés de taille et c'est la raison pour laquelle l'Uruguay souscrit au projet de résolution introduit par le Costa Rica. Son adoption par voie de consensus enverra un message clair sur la nécessité pour tous ceux qui sont concernés de renouveler leurs engagements, afin que l'Université pour la paix puisse continuer de se développer conformément à ses idéaux.

12. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) note que la paix est le fondement de la politique étrangère de son gouvernement, et la recherche de la paix, par des études universitaires, est au cœur des objectifs des Nations Unies. De ce fait, son pays, qui émerge lentement mais sûrement d'une longue et douloureuse crise, avec son corollaire d'insécurité, de perturbation des cycles scolaires et de fermeture des universités, adhère sans réserve aux convictions qui ont sous-tendu la mise en place de l'Université pour la paix. La Côte d'Ivoire a suivi le chemin du dialogue et de la réconciliation en créant les conditions nécessaires au retour d'une paix durable. Toutefois, il importe d'appréhender également ces questions en amont, par la formation et l'éducation des esprits à la paix et à la tolérance. En procédant à la réouverture des universités, son gouvernement envisage de commencer à aligner leurs programmes techniques sur ceux de l'Université pour la paix, dans l'optique de parvenir, à terme, à l'avènement d'une société ivoirienne imprégnée à nouveau des vertus de paix et de coexistence.

13. Il se félicite de la coopération qui existe depuis quelques années entre l'Université pour la paix et certains États africains, notamment l'Éthiopie. Cette institution a mis en place un programme Afrique depuis 2002 sur la base de vastes consultations à travers le continent, en vue d'élaborer un plan d'action qui réponde aux besoins réels, aux aspirations et aux obstacles à l'éducation, indispensables pour construire la paix en Afrique. Les conflits dans les pays en développement ne peuvent indéfiniment être résolus par des interventions de la communauté internationale. Il est donc nécessaire d'explorer d'autres pistes telles

que celle empruntée par les Nations Unies à travers la création de l'Université pour la paix qui met l'accent sur les valeurs et les vertus civiques.

14. **Le Président**, indiquant que le projet de résolution A/C.4/67/L.6 n'a pas d'incidences budgétaires, annonce que l'Algérie, le Liban, le Nicaragua et l'Ukraine parrainent aussi désormais le projet de résolution.

15. *Le projet de résolution A/C.4/67/L.6 est adopté.*

Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/67/20; A/C.4/67/L.2 et L.7)

16. **M. Horikawa** (Japon), intervenant en qualité de président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), et présentant son rapport sur sa cinquante-cinquième session (A/67/20), rappelle plusieurs anniversaires récents des réalisations dans l'espace, qui témoignent du fait que l'exploration de l'espace et les progrès des sciences spatiales sont fondamentaux pour l'utilisation de la technologie spatiale et ses applications au profit du développement humain sur la Terre.

17. Le Comité s'efforce constamment de promouvoir la sensibilisation aux utilisations pacifiques des applications de la technologie spatiale à de nombreux niveaux différents et dans de nombreux domaines. En particulier, la technologie spatiale pourrait servir à donner l'alerte précoce des catastrophes naturelles et à les atténuer. Le Japon, par exemple, exprimant sa reconnaissance à tous les pays pour leur aide à la suite du vaste tremblement de terre et du tsunami qui l'ont frappé, se rend à présent compte que les pertes de vies humaines et des biens auraient pu être réduites si une meilleure information précoce avait été disponible grâce à une meilleure évaluation des risques, l'alerte précoce et le suivi, reposant sur l'utilisation régulière, intégrée et coordonnée des applications de la technologie spatiale.

18. Les défis confrontant les sociétés (notamment le changement climatique) et la sécurité alimentaire et la santé dans le monde – tous étroitement liés aux catastrophes – exigent une approche globale. Si toutes les applications de la télédétection, des systèmes de télécommunication et de navigation par satellite étaient systématiquement intégrées dans des ensembles de données géospatiales provenant de plusieurs sources, il serait plus aisé de relever ces défis.

19. Dans son rapport sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) concernant l'utilisation de données géospatiales de source spatiale aux fins du développement durable (A/AC.105/993), le Comité a notamment recommandé de mettre en place des infrastructures nationales durables de données spatiales; de renforcer les moyens nationaux autonomes pour l'utilisation de données géospatiales de source spatiale et de participer à une coopération internationale plus avisée dans ce domaine; et d'appuyer l'action par laquelle les Nations Unies, pour aider l'ensemble des États Membres, s'efforcent d'obtenir des informations géospatiales et de les utiliser dans le cadre des programmes relevant de leur mandat. Il est réconfortant de constater que le document final de la Conférence Rio+20 reconnaît l'importance des données provenant de la technologie spatiale pour le développement durable (résolution 66/288, annexe, par. 274 de l'Assemblée générale).

20. Le Comité a décidé d'inclure à son ordre du jour un nouveau point consacré à l'espace et au développement durable, dans le cadre duquel pourrait s'inscrire l'examen des futures activités du Comité reflétant les résultats de la Conférence. Le Comité doit aussi s'intéresser au programme de développement dans le monde après 2015, présenté dans le rapport de 2012 au Secrétaire général, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, dans lequel figurent de nombreux domaines où les technologies et les données fondées sur l'espace revêtent une importance capitale, notamment la compréhension scientifique améliorée de l'environnement spatial et des évaluations de l'impact environnemental et social plus exactes et la prise de décisions plus éclairée.

21. Le Comité, qui prend ses décisions par consensus, a une longue expérience en matière de règlement de problèmes complexes qui influent sur les activités spatiales de nombreux pays. Il a été au centre des efforts visant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques afin de promouvoir le développement social de tous les pays. Au fil des ans, il a aussi joué un rôle actif dans l'élaboration du régime juridique régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

22. Plusieurs points de l'ordre du jour du Comité concernent les travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, l'unique mécanisme de coordination à l'échelle des Nations Unies dans ce domaine. Il y a lieu de louer les efforts constants

déployés conjointement par son Sous-comité scientifique et technique et son Sous-comité juridique visant à promouvoir la mise en œuvre au plan national des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux. Les activités menées par le Sous-comité scientifique et technique sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et sur les objets géocroiseurs sont aussi louables. Un plan de travail prometteur est mis en œuvre par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique et ses quatre groupes d'experts. En outre, le Groupe de travail sur les législations nationales du Sous-comité juridique a adopté son rapport final (A/AC.105/C.2/101).

23. Le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies a joué un rôle de premier plan en tant que secrétariat technique de divers organes intergouvernementaux. Il sert de secrétariat exécutif au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et il met en œuvre le plan de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Son Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continue de jouer un rôle important dans l'amélioration des capacités dans de nombreux domaines importants, et le Bureau lui-même s'emploie de longue date à renforcer les capacités dans le domaine de la législation spatiale.

24. Les organisations internationales et les agences spatiales continuent de jouer un rôle important dans la promotion des activités spatiales à différents niveaux. Les mécanismes régionaux ont la mission particulière de renforcer la coordination et la coopération entre les puissances spatiales et les pays qui sont en passe de le devenir, et d'instaurer des partenariats entre les utilisateurs et les fournisseurs des services spatiaux. De telles activités sont menées par la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et la Conférence de l'espace pour les Amériques. En outre, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés aux Nations Unies, ont des infrastructures solidement établies pour la formation supérieure et leurs programmes d'enseignement mis en place de longue

date sont particulièrement efficaces. De même, le réseau de bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER à travers le monde favorise la coordination régionale des activités de réduction des risques de catastrophe.

25. Il est toujours nécessaire de promouvoir le rôle du Comité et de ses sous-comités en tant que plateforme unique pour la coopération internationale en matière de recherche spatiale et d'utilisation à long terme de l'espace; d'instaurer le dialogue entre le Comité et les mécanismes régionaux et interrégionaux sur le terrain; et de rendre la science et la technologie spatiales plus pertinentes pour les objectifs fixés par la Conférence Rio+20.

26. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), intervenant au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), déclare que le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont apporté une contribution essentielle à l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine. Au fil des ans, ils ont délibéré sur certaines des préoccupations fondamentales concernant le renforcement des capacités et l'utilisation des applications de la science et de la technologie spatiales au profit de tous, en particulier les pays en développement, et ont renforcé le dialogue international et l'échange d'informations.

27. L'ANASE est persuadée que les applications de la science et de la technologie spatiales peuvent contribuer sensiblement au développement durable en permettant d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration des conditions de vie, la création de plus de possibilités économiques, l'élargissement de l'accès à l'information et la protection de l'environnement. Elle encourage le Comité à continuer d'explorer les voies et moyens d'intégrer les technologies spatiales à la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable et de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), ainsi que l'application de la technologie et des données spatiales dans le contexte du programme de développement dans le monde au-delà de 2015.

28. Pour les populations des zones rurales reculées d'Asie du Sud-Est et d'autres régions, les avantages de la science et de la technologie spatiales sont encore très éloignés de la réalité. Les États membres de l'ANASE

prennent très au sérieux leur rôle de sensibilisation à ces applications et de leur amélioration, et déploient de grands efforts pour organiser régulièrement dans la région des conférences, telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales.

29. Dans la mesure où la région Asie-Pacifique est malheureusement exposée à des catastrophes naturelles, le Sous-comité sur la technologie et l'application spatiales de l'ANASE consacre ses efforts au développement des applications de la science et de la technologie spatiales dans le domaine de la gestion des catastrophes, et plus particulièrement sur un système d'alerte précoce comptant sur le satellite d'observation de la Terre de l'ANASE, qui doit être opérationnel d'ici 2015. L'ANASE se préoccupe aussi du problème des débris spatiaux, désormais si répandus qu'ils posent un grave risque. En conséquence, elle appuie les travaux du Sous-comité scientifique et technique en matière de limitation des débris spatiaux et de suivi des objets spatiaux.

30. Intervenant en tant que représentant de la Thaïlande, il dit que son pays a utilisé de manière intensive la technologie spatiale, en particulier l'imagerie satellite haute définition, lors des inondations dévastatrices de 2011 pour dresser la carte des zones inondées et que cette technologie a joué un rôle crucial pour les secours, l'indemnisation et le relèvement. Le gouvernement a organisé de nombreux séminaires et conférences pour promouvoir la connaissance de la technologie spatiale et ses applications – 55 manifestations de ce type en 2011 auxquelles plus de 10 000 personnes ont pris part. Le gouvernement a aussi dispensé des cours d'enseignement à distance par satellite à plus de 3 000 établissements scolaires dans l'ensemble du pays. Un nouveau satellite de communications devait entrer en service vers le milieu de 2013.

31. Saluant la prochaine création de 12 bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER avec des financements volontaires, la Thaïlande encourage également ce programme à développer davantage d'images par satellite en temps réel qui sont utiles aux pays touchés par les catastrophes.

32. **M^{me} Pessôa** (Brésil), intervenant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés, rappelle leur attachement aux principes des traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, notamment

l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au profit de l'humanité, le droit de tous les États à explorer librement l'espace sur une base égale et de l'utiliser en tant qu'outil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, les conférences internationales font constamment référence aux avantages scientifiques et humains découlant de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Par exemple, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reconnaît l'importance des données spatiales pour l'élaboration des politiques et des projets de développement durable et pour aider les pays en développement à recueillir des données environnementales.

33. COPUOS s'est effectivement employé à clarifier les principes en jeu par les contributions importantes qu'il a apportées à la Conférence Rio+20; et le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies a également contribué à la réussite de la Conférence.

34. Le bien-être des populations et la préservation des droits sociaux et économiques sont de plus en plus tributaires des données et des applications spatiales. De nombreux services publics, la recherche scientifique, le commerce et les flux d'information exigent tous des communications fiables et des systèmes de télédétection qui, à leur tour, ont besoin d'une gouvernance appropriée et démocratique de l'espace extra-atmosphérique.

35. La coopération régionale et internationale est fondamentale pour assurer l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, promouvoir la science et la technologie spatiales et leurs applications, aider les États – les pays en développement en particulier – à renforcer leurs capacités spatiales et promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du document final de Rio+20.

36. La menace la plus grave est la perspective d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Pour l'éviter, il faudrait des mesures de confiance et de transparence. MERCOSUR et ses États associés sont fermement engagés en faveur du multilatéralisme qui, dans le cadre juridique des Nations Unies, sert à garantir que l'espace extra-atmosphérique sera exploré et utilisé au profit de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique, et de tous les êtres humains.

37. Pour faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit exclusivement utilisé à des fins pacifiques, conformément aux articles 3 et 4 du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique), il faut adopter des réglementations pour appliquer ces principes.

38. Le rapport du Comité a formulé des recommandations utiles concernant les voies et moyens de maintenir l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, plus spécialement en référence à son propre rôle fondamental et à la nécessité de la coopération internationale, régionale et interrégionale. Étant donné que la coopération régionale est particulièrement importante pour MERCOSUR et ses États associés, ils saluent la décision de mettre en place en Argentine un nouveau centre d'appui du programme UN-SPIDER pour la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, ayant pour rôle de renforcer les capacités et de promouvoir l'utilisation des technologies spatiales à toutes les étapes de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

39. La République bolivarienne du Venezuela doit être félicitée pour le lancement récent d'un satellite qui servira dans le cadre d'un large éventail de projets de développement national. Il faut également féliciter les États-Unis à l'occasion du quarantième anniversaire du lancement du satellite LANDSAT, pour avoir décidé de donner un accès illimité aux précieuses données de ce satellite, appliquant ainsi une politique similaire à celle du Brésil et de la Chine concernant la distribution d'images du satellite CBERS. Les centres pour l'enseignement des sciences et des technologies spatiales situés dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes représentent d'autres sources essentielles pour le renforcement des capacités nationales. Le prochain séminaire sur la législation spatiale organisé par l'Argentine conjointement avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et l'Agence spatiale européenne devrait aussi se révéler très utile à la région.

40. **M. Hallergard** (Observateur pour l'Union européenne), prenant la parole au nom du pays adhérent, la Croatie; des pays candidats, l'Islande, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine;

ainsi que de la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a mis en place une solide base juridique pour toutes les formes d'activités spatiales, favorisant ainsi la coopération et la compréhension internationales dans ce domaine.

41. Les progrès ont été particulièrement importants dans deux domaines. Premièrement, le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra atmosphérique a publié un rapport final qui représente une excellente analyse de la situation actuelle et du développement des cadres nationaux de législation et de réglementation spatiales. Il faudrait présenter le rapport à l'Assemblée générale pour lui donner plus de notoriété. Ensuite, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été lancé et ses travaux revêtiront une importance capitale.

42. Il est également indispensable d'améliorer et de rationaliser les méthodes de travail du Comité et de ses sous-comités et, dans l'intérêt de l'efficacité, l'Union européenne est disposée à explorer des propositions concrètes, telles que la réaffectation des ressources, l'examen échelonné des points de l'ordre du jour ou la fusion des points de l'ordre du jour.

43. Les applications socioéconomiques des systèmes spatiaux représentent un autre thème important de discussion au sein du Comité et ailleurs. De la sécurité à la gestion des ressources naturelles en passant par le changement climatique, les satellites revêtent une importance croissante dans la vie de tous les jours et il faudrait apprendre aux utilisateurs des applications comment optimiser l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des systèmes spatiaux. L'Union européenne suit de près les réalisations du programme UN-SPIDER à ce jour. Cette plateforme est essentielle pour garantir que tous les pays soient en mesure d'avoir accès à l'information spatiale et de l'utiliser à toutes les phases de la gestion des catastrophes.

44. Bon nombre des principaux pays ayant des activités spatiales sont européens. Les premières priorités de la Politique spatiale européenne sont les systèmes mondiaux de navigation et l'observation de la Terre, nécessitant des mesures précises concernant le changement climatique, la sécurité, la compétitivité et l'exploration de l'espace. L'Agence spatiale européenne se concentre sur la recherche et le développement des systèmes spatiaux et l'Union

européenne, qui finance les programmes spatiaux, assume plus de responsabilité pour les questions spatiales, plus particulièrement les applications, et l'élaboration d'un tableau sur la manière dont l'espace pourrait mieux servir les citoyens de l'Europe et les politiques européennes. Une étape historique du programme de navigation par satellite paneuropéen EGNOS a été le lancement de deux nouveaux satellites, un pas important vers le déploiement et l'utilisation d'un système Galileo compétitif et indépendant.

45. L'espace est un facteur de croissance économique et d'innovation au profit de tous les peuples. Il permet de relever des défis de taille comme ceux posés par le changement climatique, l'insuffisance des ressources, la santé et le vieillissement et il stimule la compétitivité de l'industrie bien au-delà du secteur spatial, en contribuant à la création d'emplois et à la croissance économique dans le monde entier. Il est nécessaire de garantir une sécurité et une stabilité plus importantes dans l'espace extra-atmosphérique et, dans cette perspective, l'Union européenne et ses États membres sont déterminés à renforcer les mesures de transparence et de confiance. Ils sont aussi très sensibles au problème des débris spatiaux, qui constituent un danger pour les activités actuelles et futures dans l'espace extra-atmosphérique, et représentent par conséquent une priorité.

46. En complément aux nombreuses autres initiatives importantes sur la sécurité de l'espace déjà engagées, l'Union européenne a fait la proposition d'un Code de conduite international sur les activités spatiales, fondé sur trois principes : liberté pour tous d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et nécessité de prendre dûment en considération les besoins légitimes de sécurité et de défense des États. Le Code serait applicable aux États comme aux entités non étatiques et aux activités aussi bien civiles que militaires. Des consultations élargies se sont tenues sur l'avant-projet du Code et l'initiative a déjà bénéficié du soutien des principaux pays qui ont des activités spatiales. Le projet de Code sera examiné à une réunion multilatérale d'experts, à laquelle tous les États Membres des Nations Unies sont invités à participer. L'objectif est de parvenir à une version finale du Code jugée acceptable par tous les États intéressés, qui sera ensuite ouverte à la participation de tous sur une base facultative.

47. **M^{me} Comesaña** (Cuba) dit qu'il faudrait conjuguer les efforts pour faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique ne devienne pas une arène pour la course aux armements. Cela non seulement mettrait en péril l'existence même des applications spatiales, détruisant définitivement tout leur avenir prometteur, mais présenterait des dangers encore plus graves pour les êtres humains. Le mécanisme juridique en vigueur qui régit les activités spatiales et extra-atmosphériques ne suffit pas pour garantir qu'il n'y aura pas de course aux armements dans l'espace. La Conférence sur le désarmement, en tant que l'unique enceinte multilatérale pertinente pour la négociation, devrait prendre l'initiative d'une négociation urgente d'un accord multilatéral pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en tant qu'un pas essentiel vers la prévention de sa militarisation et du stationnement des armes nucléaires dans cet espace.

48. Cuba, en dépit de ses difficultés économiques provoquées avant tout par un blocus cruel, poursuit la recherche spatiale et l'étude de ses applications visant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, notamment l'utilisation des technologies spatiales en météorologie. Les images satellite haute définition ont permis à Cuba de détecter des incendies de forêt et de perfectionner ses prévisions météorologiques afin de prévenir les ouragans et d'autres événements atmosphériques ce qui, conjugué à l'évacuation préventive, a permis de réduire considérablement les pertes de vies humaines.

49. Le droit de tous les États d'explorer et d'utiliser l'espace au profit de l'humanité tout entière est un principe juridique accepté au plan universel. Toutefois, l'acquisition de moyens pleinement autonomes par tous les États n'est ni technologiquement ni économiquement possible dans un avenir prévisible. Étant donné que le nombre d'États participant aux activités spatiales augmente, il faudrait de toute urgence renforcer la coopération bilatérale, multilatérale, régionale et internationale et les transferts de technologies, en particulier au profit des pays en développement.

50. Les relations entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Commission du développement durable devraient continuer de se développer. Le Comité a apporté à la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable une contribution louable, dont

il faudra tenir compte. Le Comité doit aussi s'intéresser aux problèmes du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

51. **M. Orellana** (Guatemala) déclare que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique fait un travail essentiel consistant à promouvoir des initiatives d'exploration et de recherche spatiales, en vue de l'utilisation des avantages des technologies spatiales sur Terre, et d'assurer la sécurité dans le monde. Il faudrait de ce fait appuyer la coopération régionale, interrégionale et internationale dans les activités spatiales et le renforcement des capacités dans ce domaine ainsi qu'une coordination plus étroite entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux.

52. Il y aurait lieu de renforcer le système juridique actuel qui régit l'espace extra-atmosphérique afin d'y prévenir le stationnement des armes et de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

53. Toutes les activités pour lesquelles de nouvelles règles sont adoptées doivent cependant être viables. Leur viabilité est tributaire dans une large mesure de la réduction des débris spatiaux. Les précieuses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, élaborées par le Comité, constituent un pas dans la bonne direction, mais elles doivent être complétées par des mesures visant à réduire la création et la prolifération des débris spatiaux. Il est très utile de procéder à des échanges d'informations sur les mécanismes juridiques nationaux de réduction des débris.

54. La saturation éventuelle de l'orbite géostationnaire, une ressource naturelle limitée, met également en péril les activités durables dans l'espace extra-atmosphérique. Il faudrait rationaliser son utilisation et la mettre à la portée de tous les États, indépendamment de leur capacité technique actuelle. Cela devrait être possible, avec la coopération de l'Union internationale des télécommunications, une attention particulière étant accordée aux besoins des pays en développement.

55. L'accroissement rapide des activités spatiales et du nombre d'organismes qui les pratiquent nécessite une plus grande coordination en vue de promouvoir la compréhension et assurer l'application des traités pertinents des Nations Unies, ce qui devrait réduire ou prévenir d'éventuels différends.

56. Les problèmes liés à l'eau, qui ont souvent des implications politiques, sont devenus l'un des enjeux environnementaux les plus graves. La conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtent une importance capitale pour tous. Les données spatiales pourraient permettre d'élaborer les politiques et éclairer les décisions sur la gestion des ressources en eau, mais de nombreux pays en développement ont du mal à obtenir de telles données, ce qui rend d'autant plus nécessaire la coopération internationale.

57. Il est également vrai que le changement climatique a un impact sur toutes les régions du monde. Certains pays procèdent au suivi par satellite de la dynamique atmosphérique, des océans, de la surface de la Terre, de la biosphère et d'autres composantes du système climatique qui est particulièrement utile. Il devrait y avoir une coopération internationale en matière de partage de l'utilisation de la technologie spatiale, un outil de base pour faire face aux problèmes du changement climatique. Les pays en développement doivent bénéficier de l'accès total aux données ainsi collectées et à la connaissance nécessaire pour en faire un usage approprié.

58. **M. Ram** (Israël) note qu'il y a un accroissement régulier du nombre de pays qui développent ou utilisent les programmes spatiaux et les applications de la technologie spatiale aux fins de développement économique et de sécurité nationale. Étant donné le coût élevé des programmes spatiaux, de nombreux pays considèrent qu'il est avantageux d'entreprendre des projets de coopération. C'est la démarche adoptée par l'Agence spatiale israélienne, qui a conclu des accords de coopération avec l'agence spatiale française visant à mettre en place et exploiter un microsatellite pour suivre la végétation et l'environnement en vue d'optimiser l'agriculture et l'aquaculture; avec la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, récemment sur la tragique mission de la navette Columbia qui suivait les aérosols atmosphériques et l'influence des changements mondiaux sur le climat et coordonnait la cartographie de la couche d'ozone; avec l'agence spatiale italienne sur la collaboration spatiale à des fins pacifiques; et avec l'agence spatiale russe sur la recherche astrophysique et planétaire, la biologie spatiale, la médecine spatiale, les satellites de navigation et la technologie de lancement d'engins spatiaux.

59. Israël a lui-même réussi à produire, lancé et exploité 15 satellites. Son secteur privé contribue également de manière significative à l'industrie spatiale dans le monde, en produisant un large éventail de produits spatiaux et en fournissant des services utiles à un certain nombre de pays dans les domaines de la communication rurale, de l'électro-optique spatiale et de la couverture par satellite.

60. Israël investit dans la science et la technologie au profit de la communauté internationale. Il attend avec intérêt de coopérer et d'échanger son expertise avec toute nation qui partage son attachement à la science et à l'exploration de l'espace.

61. **M^{me} Nagahara** (Japon) dit que les technologies spatiales sont devenues indispensables dans la société pour la prestation des services de télécommunications, d'observation de la Terre et de navigation. La coopération internationale joue un rôle essentiel pour le développement d'activités appropriées dans l'espace. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique représente une plateforme unique pour l'amélioration de la gouvernance dans ce domaine. En échangeant les points de vue et l'information au sein du Comité, les États Membres pourraient garantir la transparence et promouvoir la confiance mutuelle, en recherchant un terrain d'entente sur un éventail de questions spatiales différentes et en assurant la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Pour promouvoir la viabilité, le Japon organise un atelier sur la protection de l'environnement spatial en décembre 2012 à Kuala Lumpur.

62. La contribution du Comité à la Conférence Rio+20 offre un bon exemple de la manière dont il pourrait aussi contribuer à régler d'autres problèmes de portée mondiale comme celui du développement durable. Il est particulièrement important d'assurer le suivi des contributions du Comité dans l'un quelconque de ces domaines.

63. Le Bureau de la politique spatiale nationale a été récemment élevé au rang de ministère en tant que principal organe gouvernemental en matière de formulation des politiques. Le Japon collabore avec la Station spatiale internationale et un astronaute japonais dirigera en 2013 la trente-neuvième mission de la Station.

64. **M. Genina** (Mexique) estime que face aux menaces croissantes contre la sécurité internationale, il est nécessaire de réfléchir à la vision et aux objectifs

du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le contexte de la coopération multilatérale. L'objectif doit être clair : l'espace doit rester ouvert à tous les États qui doivent l'utiliser exclusivement à des fins pacifiques.

65. La coopération internationale revêt une importance capitale pour la promotion de la recherche et de l'innovation en matière de science et de technologie spatiales, étant donné la profusion des applications de la technologie spatiale au cours des dernières décennies. L'accès à la technologie spatiale favorise la prospérité, le développement et une meilleure entente entre les peuples, offre des avantages dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les télécommunications, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire et contribue aussi à réduire la fracture numérique.

66. Le Mexique appuie l'élaboration du régime juridique régissant l'utilisation de l'espace, exhorte les États membres à souscrire aux traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et à se conformer aux décisions prises dans ce domaine dans le cadre du système des Nations Unies. En Amérique latine et aux Caraïbes, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales jouent un rôle fondamental, de même que la Conférence de l'espace pour les Amériques, dont la sixième édition a adopté la Déclaration de Pachuca pour promouvoir des projets de coopération dans divers domaines. Dans ce contexte, l'agence spatiale du Mexique a organisé en 2012, avec l'aide reçue de la région, une réunion sur l'utilisation de l'espace pour la sécurité humaine et environnementale dans les Amériques, mettant l'accent sur la viabilité et la cybersanté.

La séance est levée à 12 h 30.